

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 21/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18 dont 5 pouvoirs

Votants : 23

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène – Mme BORGES Perrine - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

M. COUTO José a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

Mme LÉGER Roselyne a donné son pouvoir à Mme CAIL Marie-Béatrice

M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore

M. BEAUVILAIN Dylan a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel

OBJET : Formation de la commission extra-municipale « comité de bienfaisance fraternelle » : ajout de deux membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2020/39 portant création de la commission extra-municipale de bienfaisance fraternelle

Vu la délibération n°2021/43 portant sur la formation de la commission extra-municipale de bienfaisance fraternelle

Vu la délibération n°2023/16 modifiant la composition de ladite commission et portant à 13 le nombre de membres extérieurs autorisés à intégrer ladite commission

Considérant qu'il reste depuis, deux places libres pour les personnes intéressées.

Le rapporteur informe l'assemblée qu'un courrier a été réceptionné en mairie le 16 juin 2023

Deux personnes : Madame LEBON Caroline et Monsieur DELFOSSE Pascal souhaiteraient intégrer la commission en tant que bénévole et donner de leur temps pour cette manifestation très représentative

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 23 VOIX POUR

Autorise les 2 candidats ci-dessus à intégrer la commission extra-municipale de bienfaisance fraternelle

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 30 septembre 2023

M. DETRAIT - Maire

